



Casier judiciaire b2 demande d'effacement refusé

Par oli54, le 06/06/2016 à 14:19

BONJOUR marque de politesse [smile4]

suite a un vol domestique au Luxembourg en novembre 2011 jugé en décembre 2012 je suis condamné le 24 janvier 2013 A 1 an avec sursis et une amende de 1000 EUROS je suis fonctionnaire en France depuis novembre 2012 j'ai eu une évolution de carrière fin 2015 donc j'ai su que mon casier avait une mention b2 alors j'ai fait une démarche d'effacement je viens de passer devant le tribunal de valence et le verdict pas d'effacement pour eux c'est trop frais a leur dire et surtout j'ai d'autre moyen de m'insérer dans la vie que celle qui s'ouvre a moi maintenant en police municipale . a savoir que c'est une erreur que je porte mentalement en moi depuis 2011 et que je regrette et qui me ronge ma vie et surtout qui m'empêche toute évolution. combien de temps cela restera sur mon casier ? est-il possible de refaire une demande d'effacement dans un autre département?

cordialement